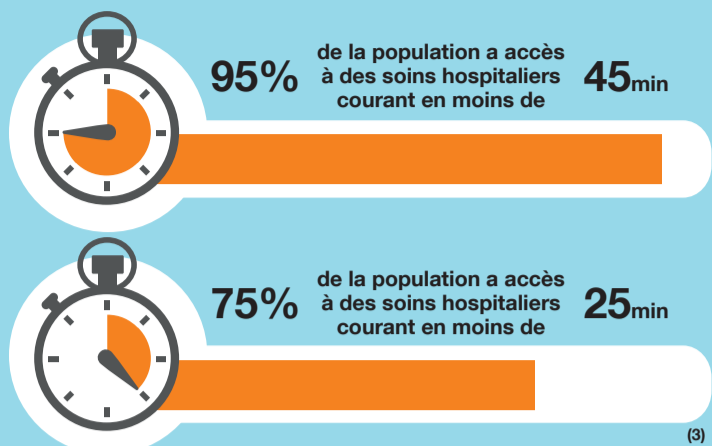
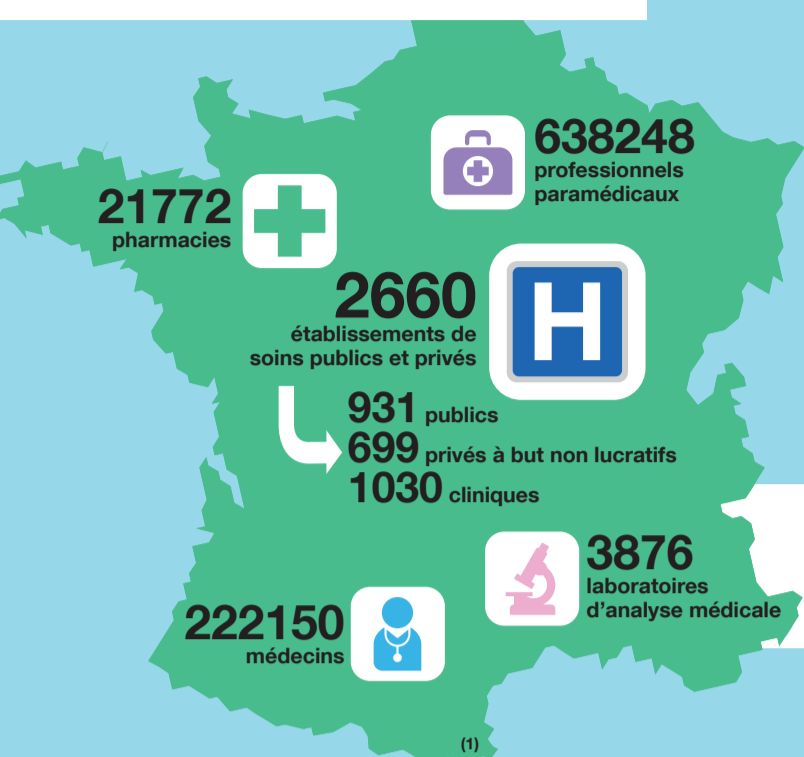


Les Groupements Hospitaliers de Territoires

Engager une dynamique de coopération entre les établissements publics de santé

L'offre de soins en France



Consommation de soins et de biens médicaux en 2014 : 190,6 Milliards d'€⁽²⁾

46% en soins hospitaliers

La coopération entre établissements publics est encore limitée mais nécessaire

Les Groupements de Coopération Sanitaire outils de coopération plébiscités sur des activités ciblées



Pour mutualiser les fonctions informatiques, logistiques et/ou administratives.

43% des établissements publics de santé ne sont ni en direction commune, ni en communauté hospitalière de territoire.

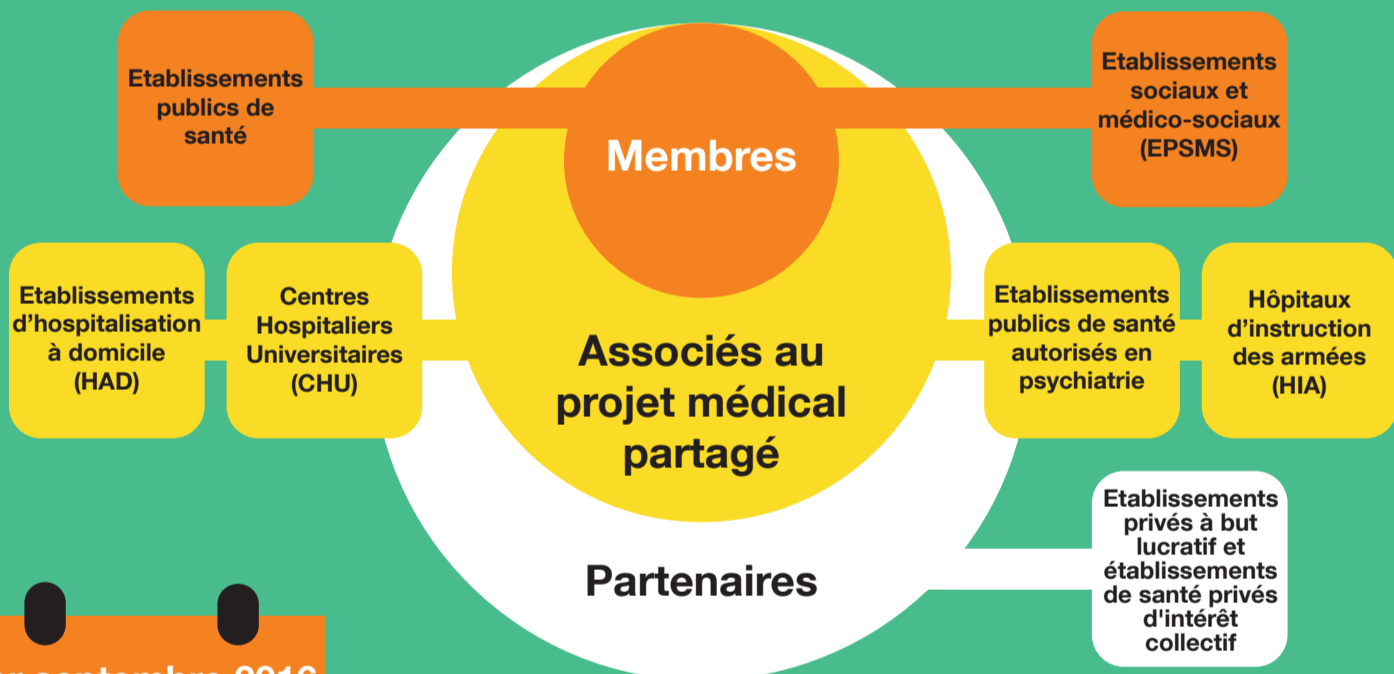
11% des établissements publics de santé cumulent direction commune et communauté hospitalière de territoire.

(4)

GHT : inciter les établissements publics à la coopération

Obligatoires

Associés



1er septembre 2016

Tout établissement public de santé (hors dérogation) aura conclu une convention constitutive de GHT.

Objectifs :

- mise en oeuvre d'une stratégie de prise en charge commune et graduée du patient
- rationalisation des modes de gestion des établissements

Les impacts

2016

150 à 250 GHT en prévision

(4)



Une fois le projet médical partagé mis en place, les professionnels médicaux travailleront avec les mêmes pratiques et équipements dans tous les établissements de santé d'un même GHT.



Une fois le projet médical partagé mis en place, l'accès et le partage du Dossier Patient Informatisé seront au coeur du parcours de soins. La sécurité sera un point critique.



Partage et collaboration seront les maîtres mots : les résultats d'imagerie médicale et de biologie devront être partagés, des dispositifs de télémédecine seront nécessaires,...

Parlons en !



www.healthcare.orange.com



@OrangeHCare

Source : (1) Les Echos études - La cartographie du système de santé français, (2) Insee, (3) DREES, (4) Mission Groupements Hospitaliers de Territoire - Rapport intermédiaire

